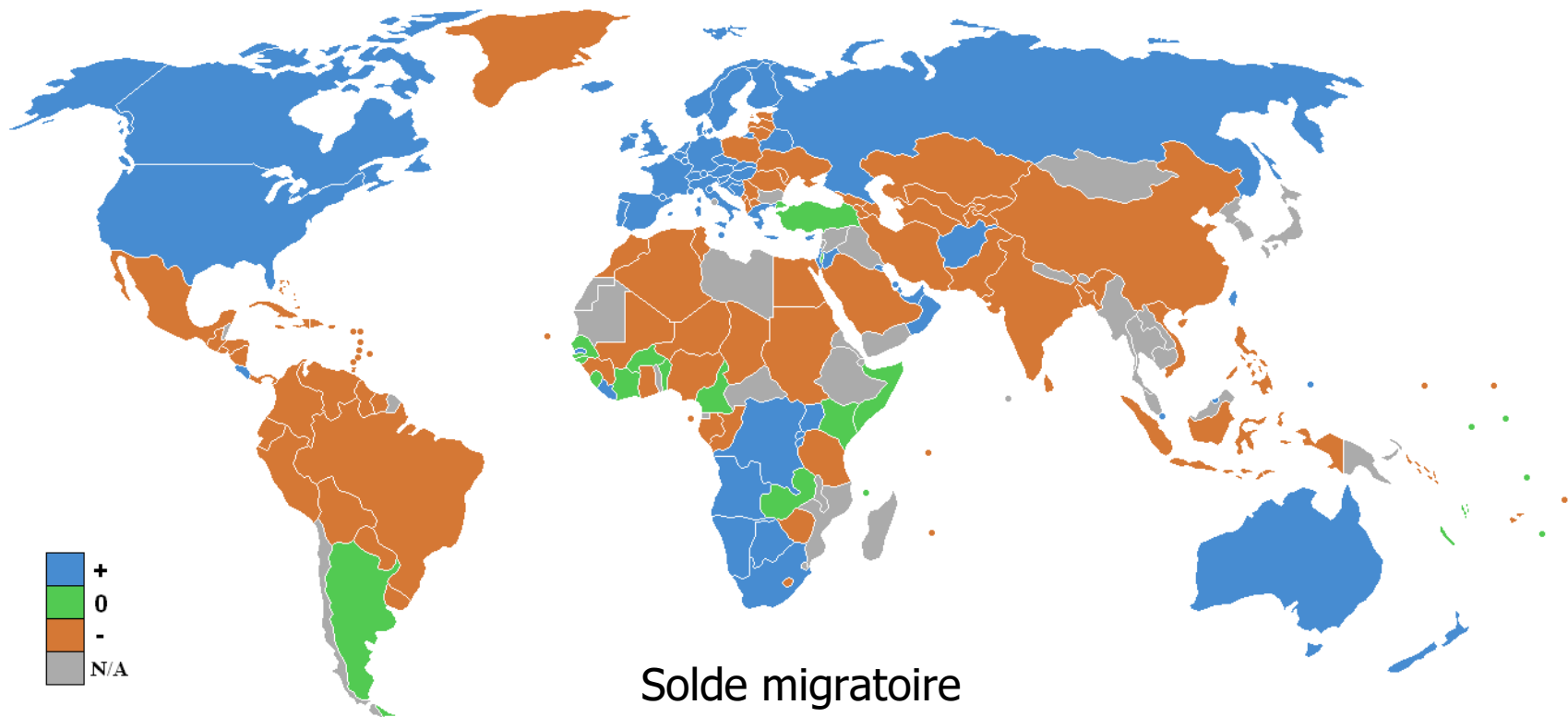


HEBERGER, ENCADRER, ASSISTER les demandeurs d'asile dans le canton de Vaud



Le phénomène migratoire

Une problématique mondiale



- Les requérants d'asile et les réfugiés ne représentent qu'une petite partie des migrants, soit 42 millions de personnes dans le monde
- 80% d'entre eux se trouvent dans un pays en voie de développement

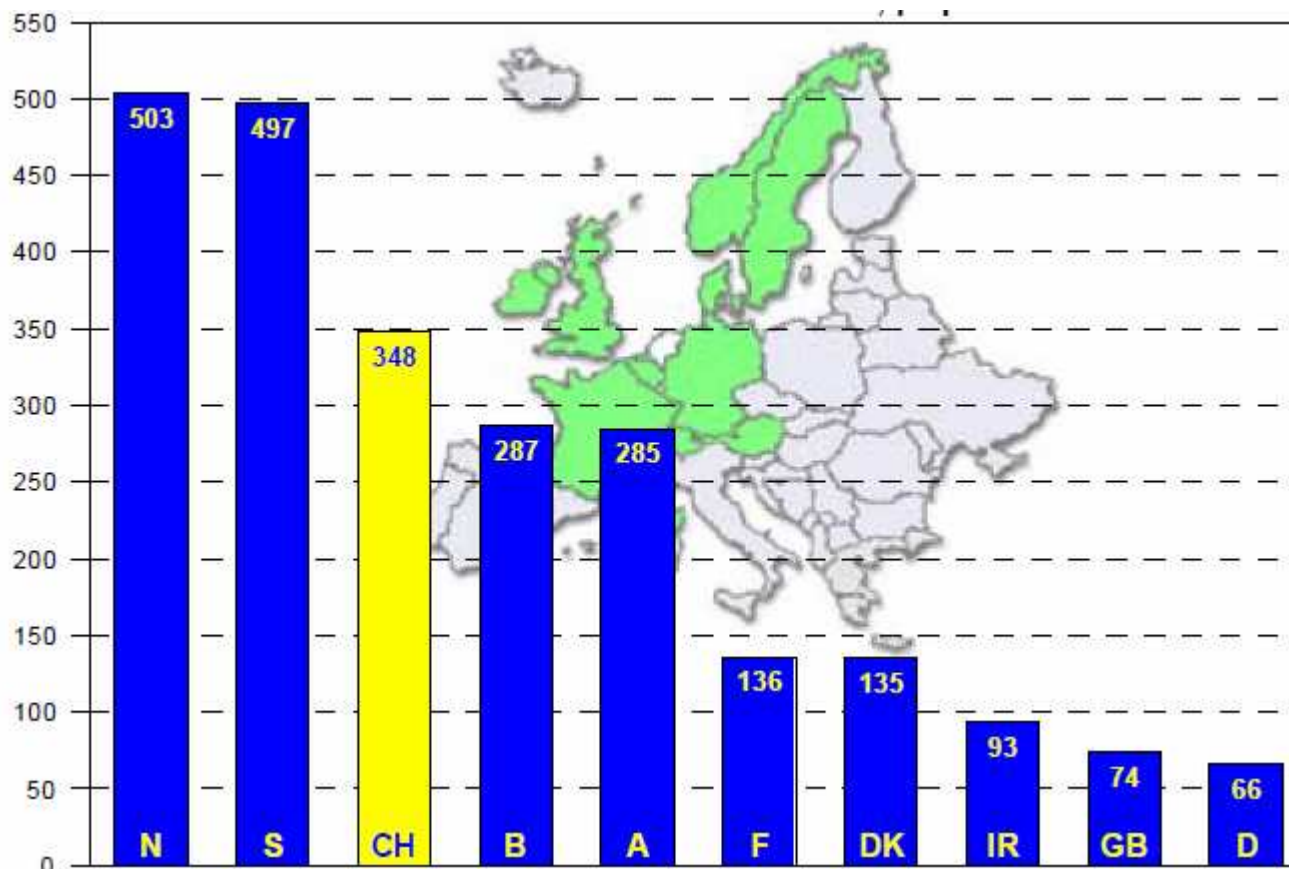
Les requérants d'asile fuient l'insécurité

Guerre, misère, persécutions



Principales destinations en Europe

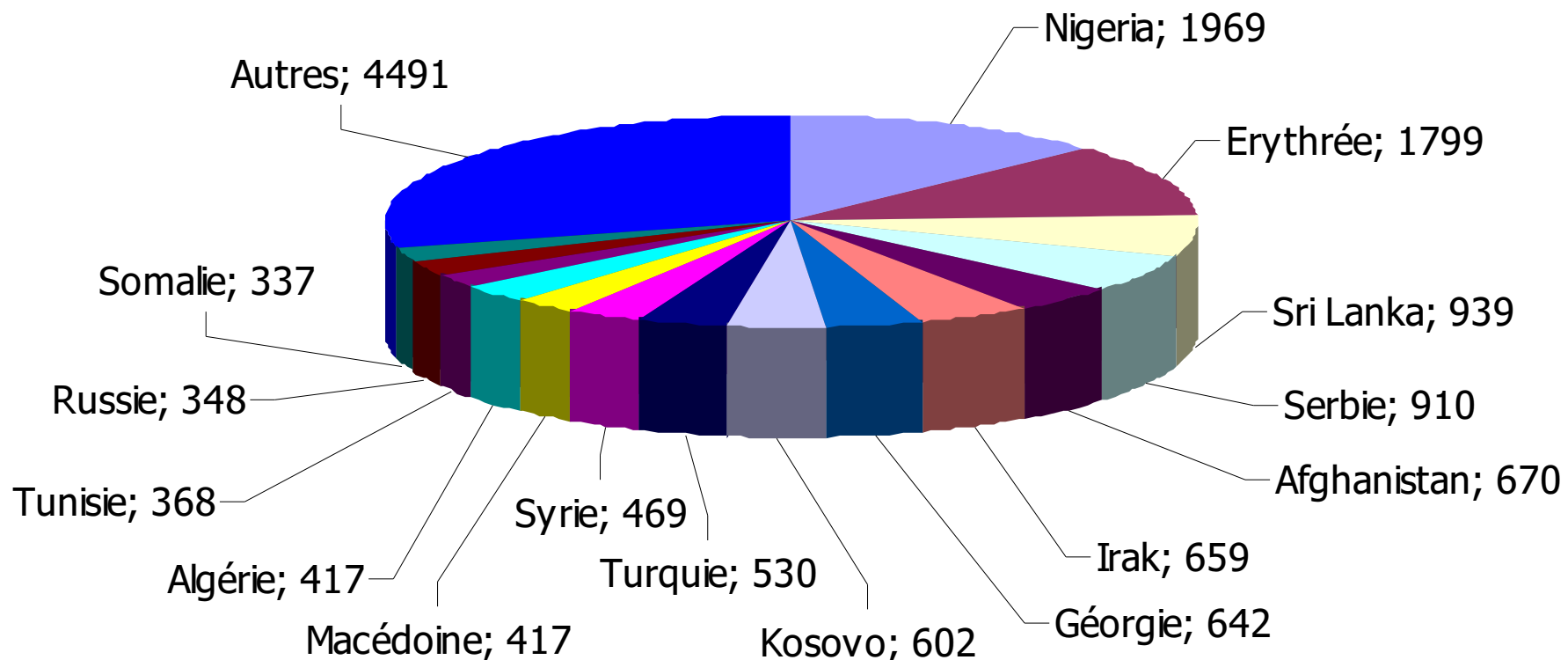
En Suisse, ils sont 348 pour 100'000 habitants



Attention: en Allemagne, France et Grande-Bretagne, les femmes et les enfants sont comptés dans le même dossier et non à titre individuel.

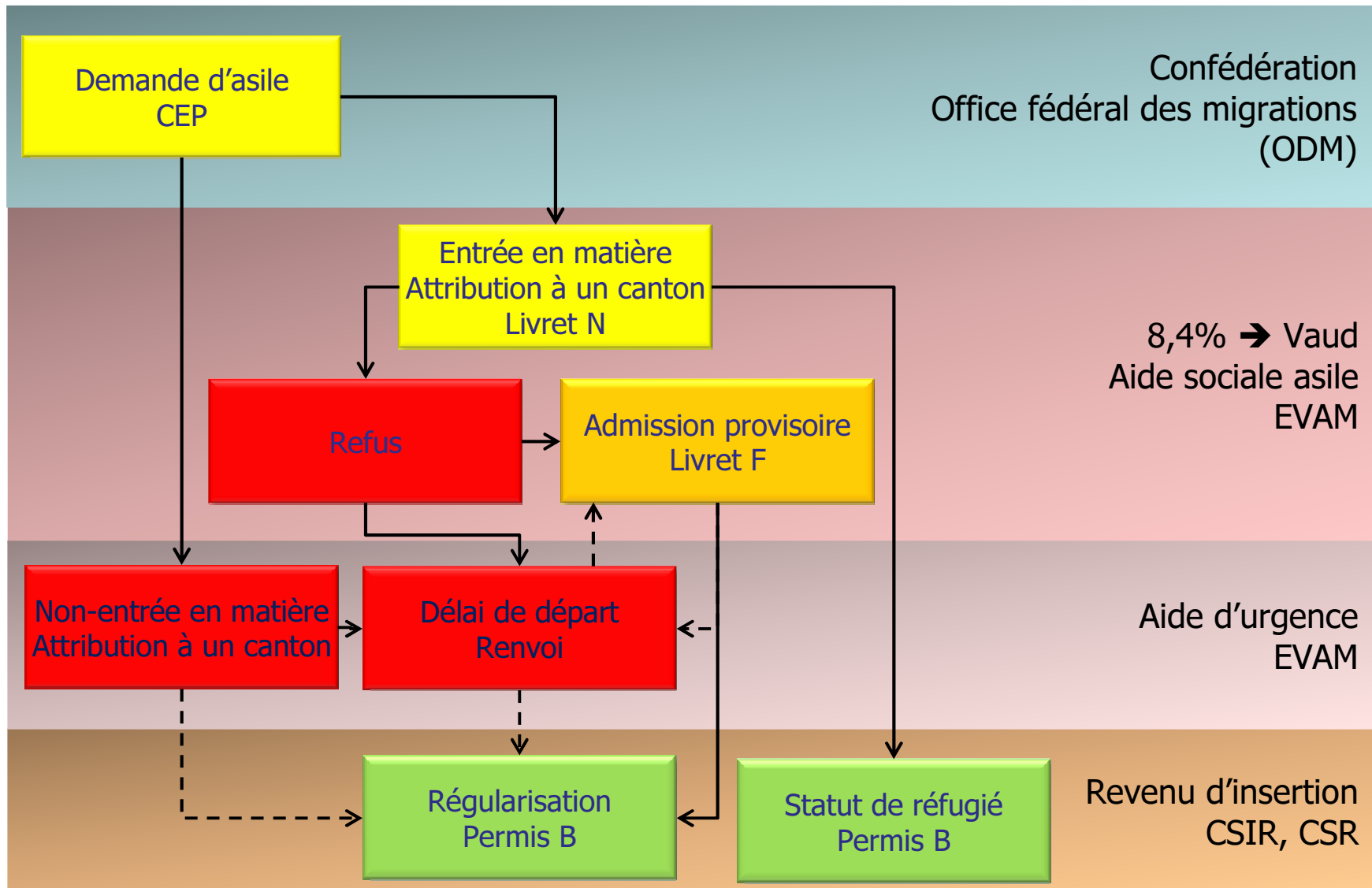
Origines des demandeurs d'asile

15'567 arrivées en Suisse en 2010

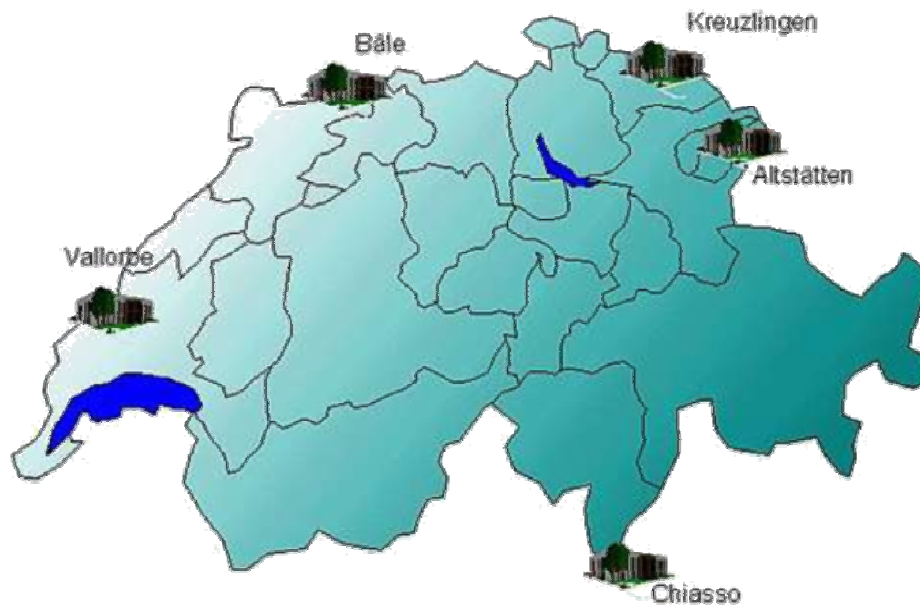


Processus asile et assistance

Procédure fédérale, assistance cantonale



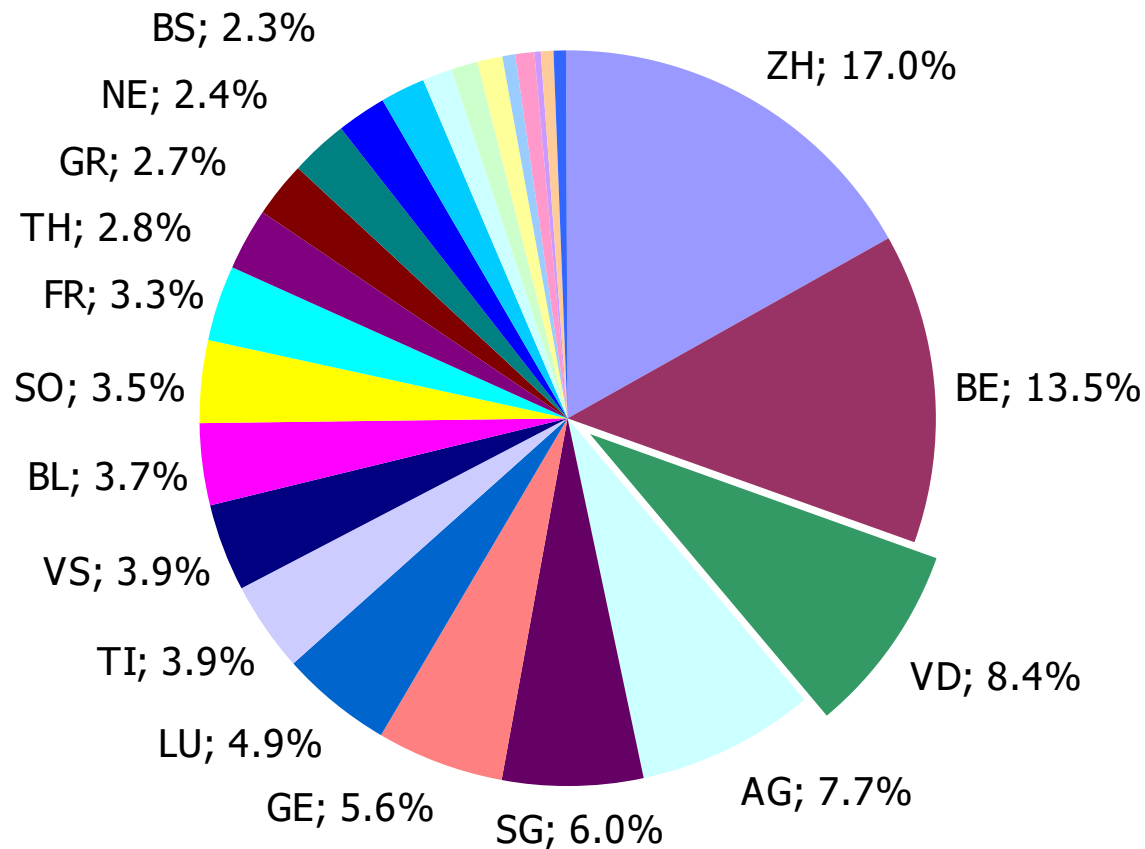
Centres d'enregistrement et de procédure Gérés par la Confédération



- Maximum 90 jours de séjour (séjour moyen de 25 jours environ avant attribution à un canton)
- Dortoirs
- Familles séparées par sexe
- Heures de rentrée (les personnes sont à disposition pour la procédure)
- Pas de scolarisation des enfants
- 1 ou 2 auditions

L'attribution des requérants aux cantons

Une répartition basée sur la démographie



La présence des CEP compte dans la répartition entre cantons (diminution du taux d'attribution de 0.2% pour VD)

Le statut de réfugié (art. 3 LAsi)

Seulement si droits humains bafoués

Motifs d'asile reconnus par la LAsi

- Race
- Religion
- Nationalité
- Appartenance à un groupe social déterminé
- Opinions politiques

Moyens de preuves

- Données biométriques
- Documents d'identité
- Papiers officiels
- Coupures de presse
- Photos
- Lettres

Risque de sérieux préjudices

- Mise en danger de la vie
- Mise en danger de l'intégrité corporelle
- Mise en danger de la liberté
- Pression psychique insupportable
- Motifs de fuites spécifiques aux femmes



L'admission provisoire

Si impossibilité d'effectuer le renvoi

En raison de

- Guerre
- Guerre civile
- Situation de violence généralisée
- Problématiques médicales



Le refus d'asile

Non-entrée en matière (NEM) et déboutés

Non-entrée en matière si

- Non-présentation des papiers d'identité sans raison valable
- Fausse identité constatée
- Absence de collaboration
- Nouvelle demande après refus et sans nouvel élément
- Refus dans un autre pays européen
- Requérant en provenance d'un pays sûr
- Déjà protégé par un Etat tiers ou pouvant l'être
- Motifs économiques



Décision négative au terme de la procédure d'asile si

- Motifs d'asile non reconnus
- Témoignage infondé, contradictoire ou faux
- Absence de preuves
- Amélioration de la situation politique dans le pays d'origine

Les régularisations

Des « cas de rigueur » prévus par la loi

Critères pour obtenir une régularisation selon l'art. 14 LAsi

Séjour en Suisse supérieur à 5 ans

Lieu de séjour toujours connu des autorités

Intégration poussée



Intégration poussée, exemples

Maîtrise de la langue locale

Autonomie financière

Autonomie sociale

Présence d'enfants

Respect de l'ordre juridique suisse

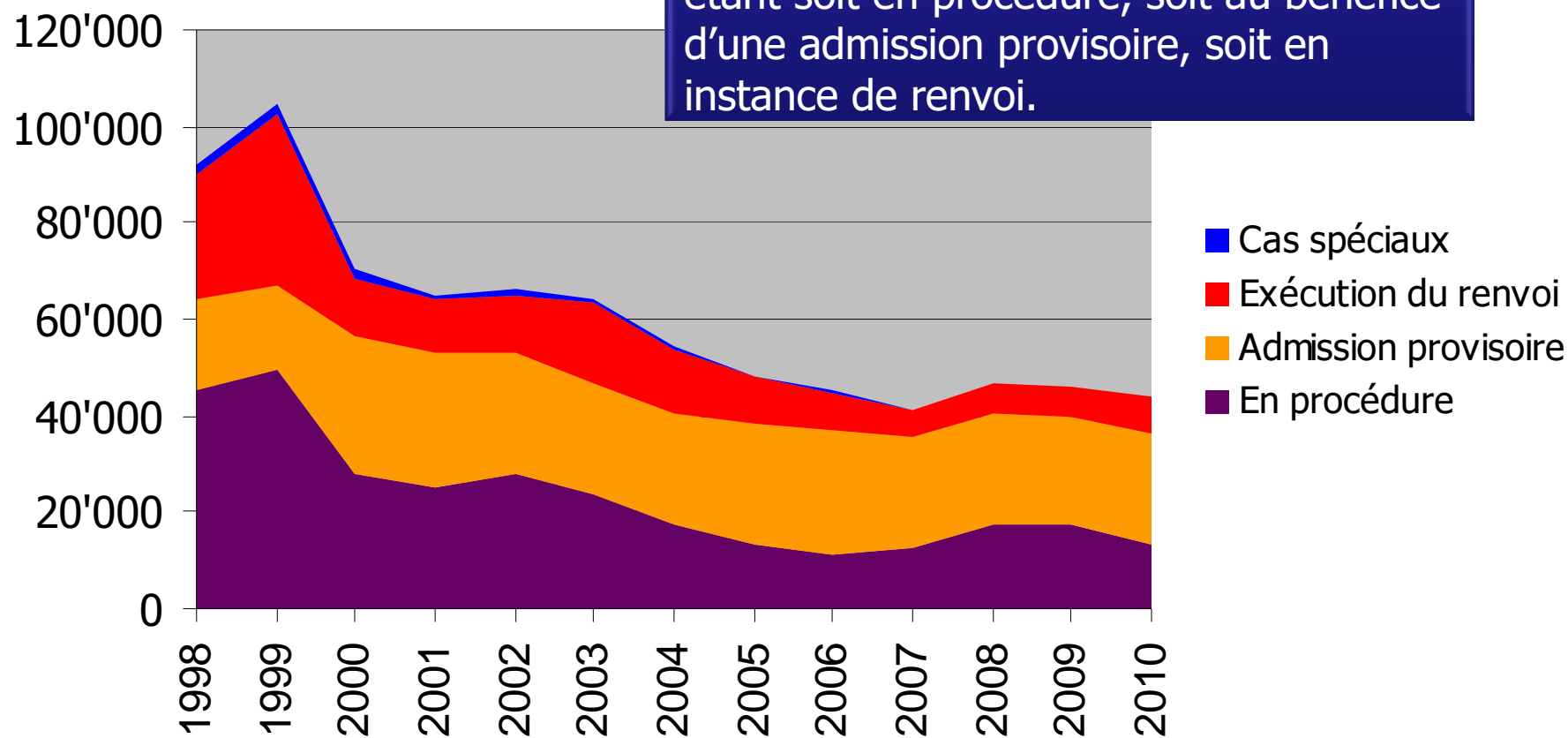
Réseau social et associatif

Participation à la vie locale

Effectif des demandeurs d'asile en Suisse

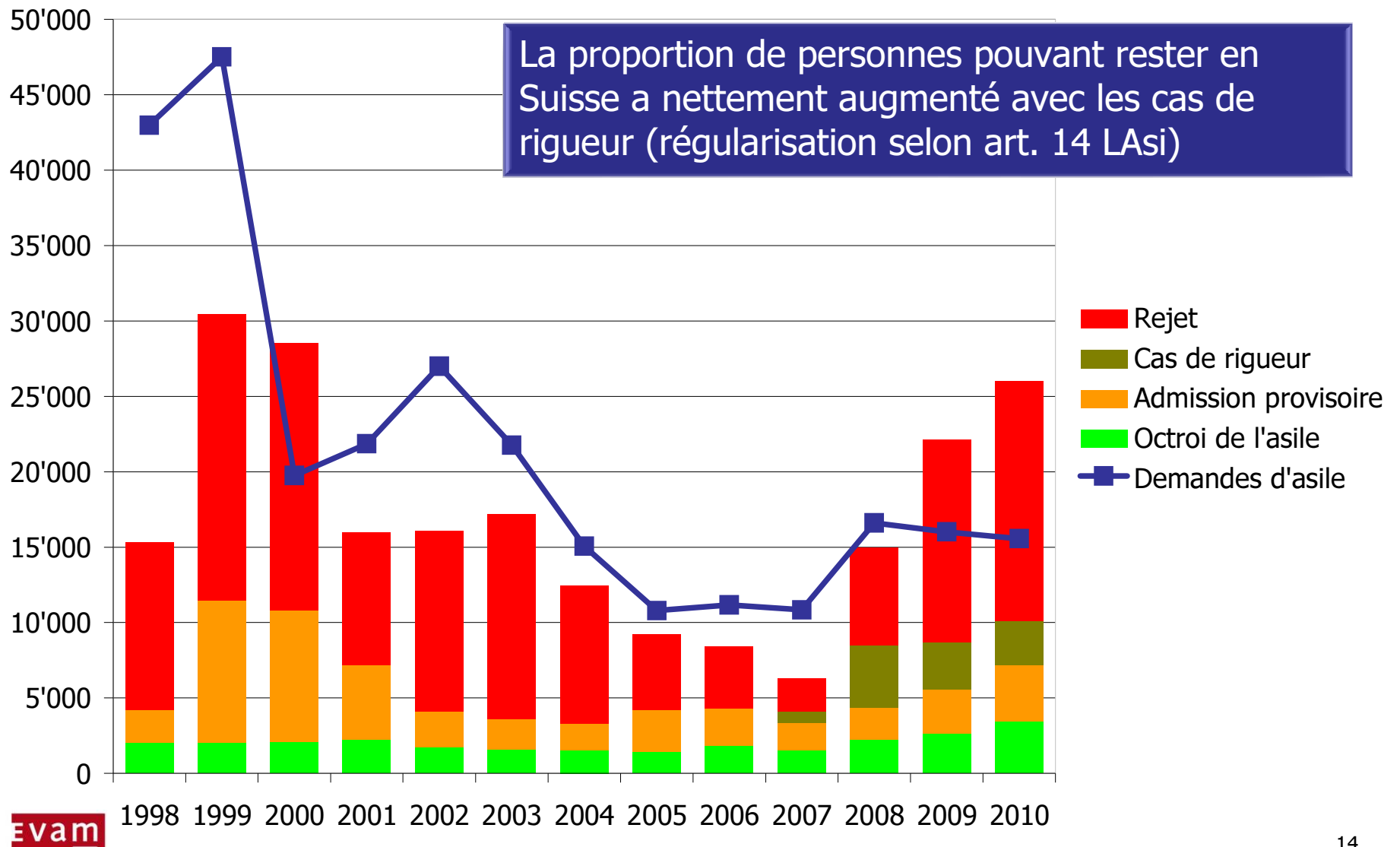
Combien sont-ils?

Sur 1.7 million d'étrangers, environ 70'000 relèvent du domaine de l'asile, dont 25'000 réfugiés reconnus, le reste étant soit en procédure, soit au bénéfice d'une admission provisoire, soit en instance de renvoi.



Demandes d'asile et réponses données

De grosses fluctuations selon les années



L'exécution du renvoi

Une responsabilité laissée aux cantons

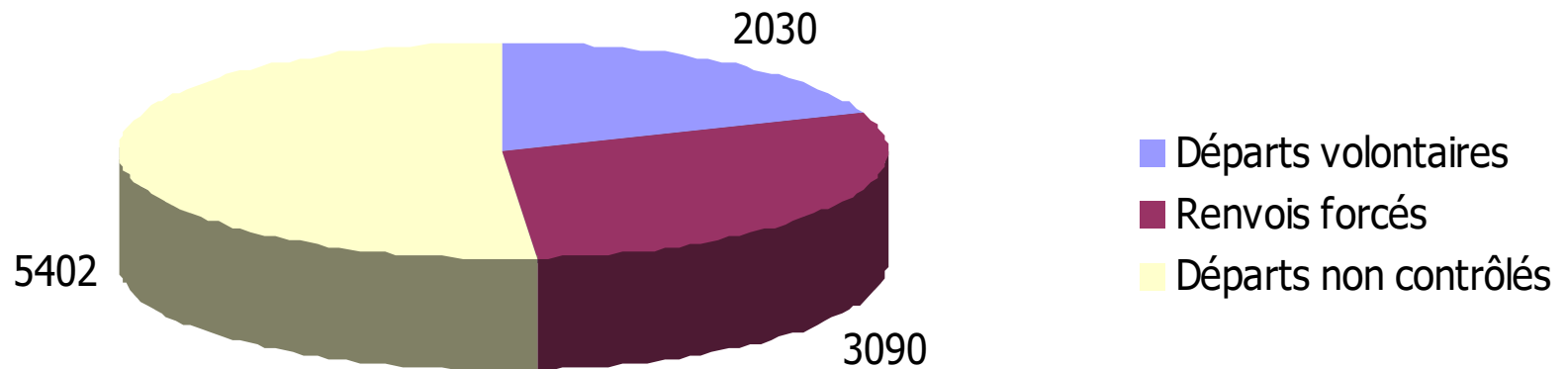
- Décision de l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Le Service de la population prépare et communique le plan de vol
- Police cantonale compétente pour les renvois forcés
- Mesures de contraintes (2 ans d'emprisonnement possible)
- Etablissement de Frambois (GE, VD, NE)

Les personnes qui quittent volontairement la Suisse ont droit à des prestations au titre de l'Aide au retour.



Sorties du processus asile

48% de retours contrôlés en 2010



- Renvois = vers le pays d'origine ou un pays tiers
- Départs non contrôlés = vers un autre pays et autres sorties de l'asile (clandestinité ou aide d'urgence en Suisse)

Pays sûrs et accords de réadmission

Des Etats où le renvoi est facilité

Pays sûrs

Selon la Loi sur l'asile, le Conseil fédéral désigne:

- les Etats d'origine sûrs, à savoir ceux dans lesquels il estime que le requérant est à l'abri de toute persécution
- les Etats tiers sûrs, à savoir ceux dans lesquels il estime qu'il y a effectivement respect du principe de non-refoulement

Accords de réadmission

- Le droit international voudrait que chaque pays reprenne ses ressortissants
- Les accords de réadmission règlent les conditions de renvoi vers certains pays
- Certains pays refusent de reprendre leurs ressortissants renvoyés sous contrainte

Les Accords de Dublin

Renvoi de demandeurs d'asile vers l'Europe

En 2010

Suisse vers Europe

5994 demandes

5095 cas acceptés

2722 renvois effectués

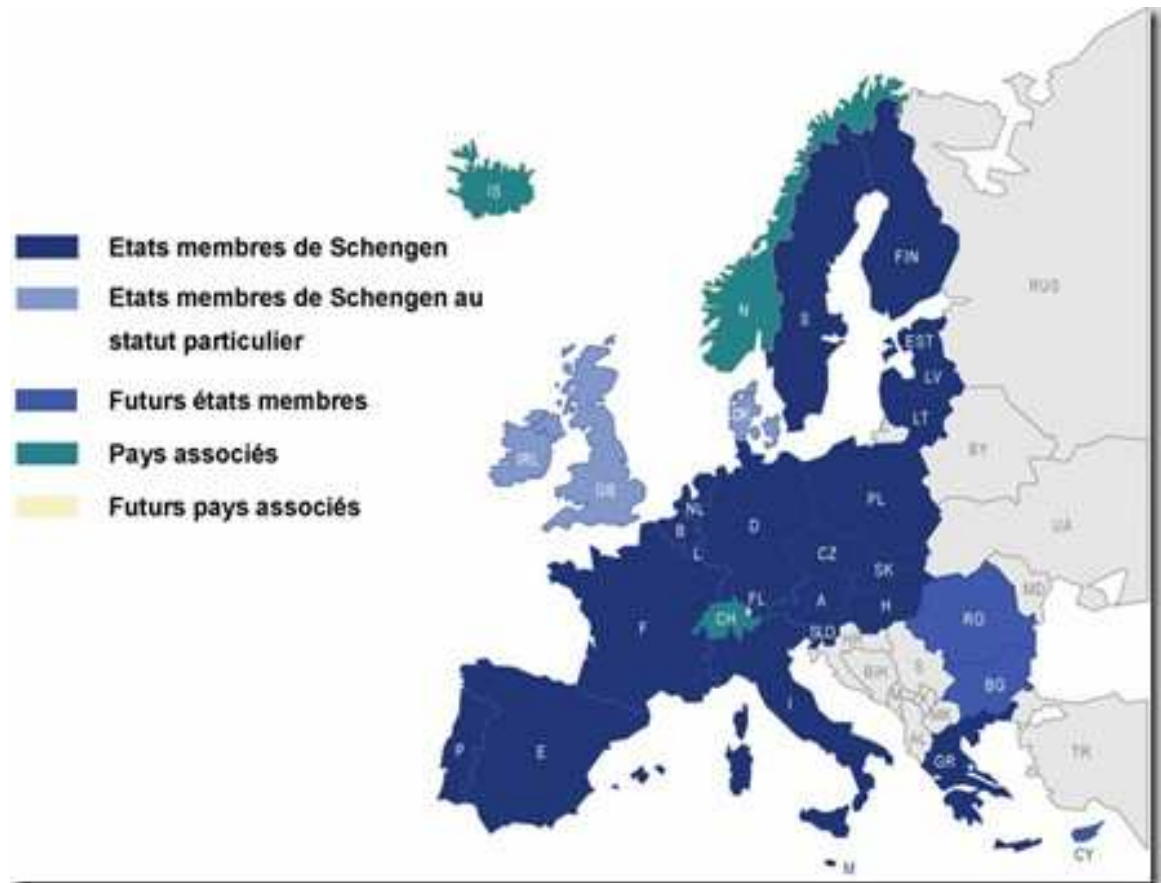
Pays européens vers Suisse

1327 demandes

797 cas acceptés

481 retours effectués

= 5,6 fois plus de renvois que de retours

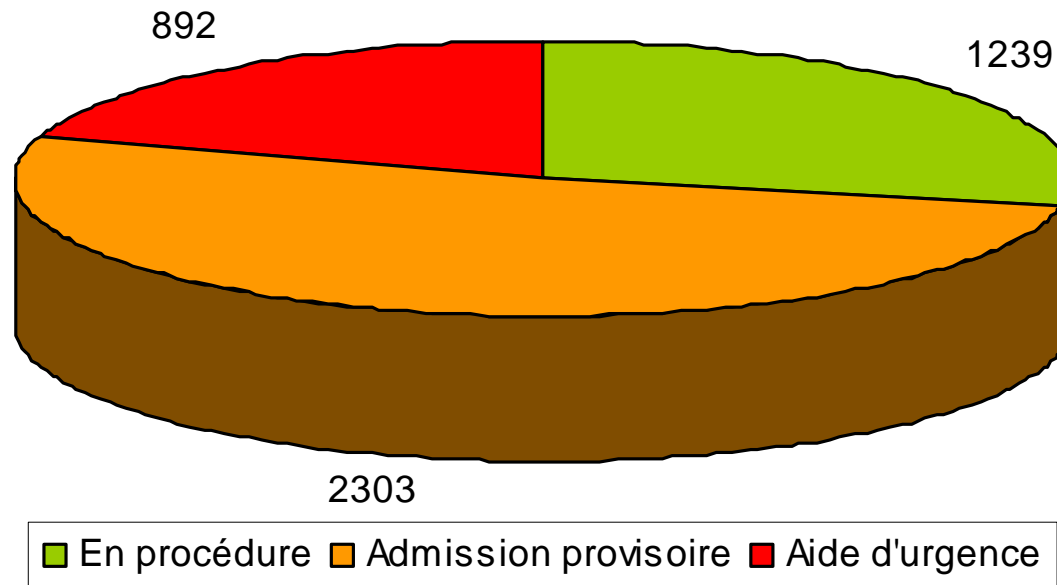


L'EVAM, un établissement de droit public

Aide sociale et aide d'urgence aux migrants

Selon la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) du 7 mars 2006

- Héberger
- Encadrer
- Assister



Un parcours par phases

Objectif: l'autonomie des requérants d'asile

Accueil et socialisation

- Hébergement collectif
- Cours de français
- Modules de sensibilisation
- Présence sociale forte
- Assistance financière

Séjour

- Hébergement en principe en appartement
- Aide à l'intégration
- Accompagnement social sur demande
- Assistance financière

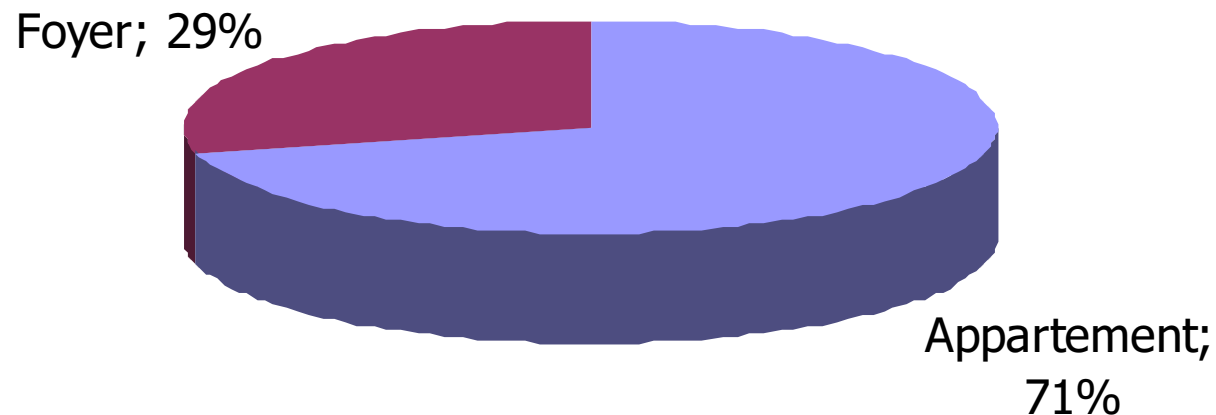


L'ensemble des prestations est accordé à titre subsidiaire

Hébergement

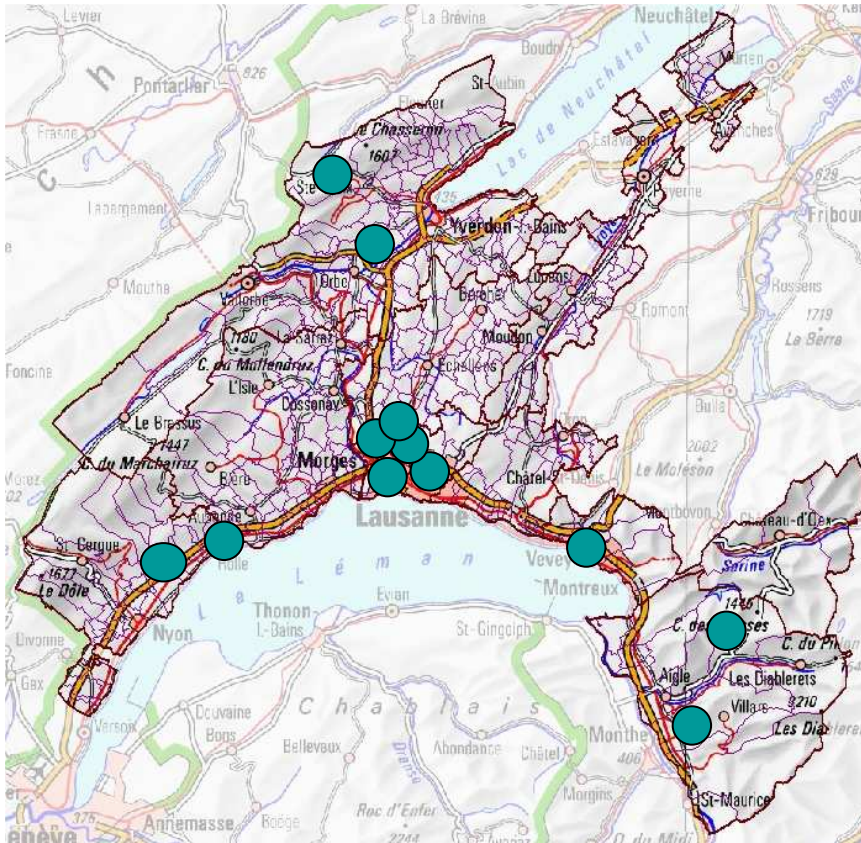
La majorité en appartement

- Pas de choix du lieu
- Transferts possibles en fonction des besoins de l'EVAM
- 2 personnes par pièce (le salon fait office de chambre)
- Forfait comprenant mobilier, charges, etc.



Les structures d'hébergement collectif

12 foyers pour environ 1000 personnes



- Foyer de Ste-Croix
- Foyer de Crissier
- Foyer de Leysin
- Foyer de Bex
- Foyer d'aide d'urgence de Vennes
- Foyer d'aide d'urgence de Vevey
- Foyer pour mineurs non accompagnés, Lausanne
- Abri PC de Nyon
- Abri PC de Lausanne
- Abri PC de Gland
- Abri PC du Mont-sur-Lausanne
- Abri PC d'Orbe

Les abris PC

Un accueil temporaire

- Hébergement d'environ 300 hommes seuls
 - Cas Dublin = enregistrés dans la base de donnée EURODAC
 - En situation irrégulière = à l'aide d'urgence
- Repas fournis en nature
- Accueil / socialisation seulement aux personnes avec livret N
- Structure de jour 7 jours sur 7 avec animateurs et bénévoles



Pour les mineurs non accompagnés (MNA)

Un foyer spécialisé à Lausanne

- 42 places
- Encadrement par des éducateurs
- Présence d'auxiliaires éducatifs migrants en programme d'occupation
- Projets de formation ou d'occupation



Les normes d'hébergement

Forfaits à rembourser pour les autonomes

Forfaits mensuels pour logement en appartement (en Fr.):

Nombre de personnes hébergées		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre de pièces	1	610	610								
	2		980	980	980						
	3			1'360	1'360	1'360	1'360				
	4				1'730	1'730	1'730	1'730	1'730		
	5					2'120	2'120	2'120	2'120	2'120	2'120

Forfaits pour une chambre en foyer:

- Fr. 12.-/jour pour une personne seule (env. Fr. 360.-/ mois)
- Fr. 24.-/jour pour deux personnes et plus (Fr. 720.-/ mois)

Forfait pour assurances RC et ECA: Fr. 9.-/ mois / personne

L'assistance financière de l'EVAM

Une demande à renouveler chaque mois

Principe de subsidiarité

- Normes adoptées par le Conseil d'Etat
- Environ 400 fr. par mois pour un célibataire, 1500 fr. pour une famille de 4 personnes
- Déduction possible d'environ 90 fr. par mois en cas de dette et/ou de sanction
- Commande d'assistance financière (CAF) mensuelle
- Prévention des abus d'assistance
- Assurance maladie et logement fournis en nature

evam ETABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES-MIGRANTS

Commande d'Assistance Financière (CAF)

N° commande: 87689 Pour le mois de: FÉVRIER 2009

Etablie le: 06.01.2009 Par: FAB

REF EVAM: ANTENNE CRISSIER (SOCIALISATION)

Références du groupe social

Nom et prénom, adresse de la personne bénéficiaire	COM - N° lieu (D.commun)	N° de GS
MAHAMAD, ABDI CALVAIRE 9, CHEMIN DU, 1005, LAUSANNE	NS14395 / 2	64617

Membre(s) du Groupe Social (famille)

N° Rdt.	Nom, Prénom	Etat civil	Sexe	Age	Date Naiss.	Prest. cadre
67567	MAHAMAD, ABDI	Marié(e)	M	21	13.03.1988	Séjour

Contrôle des statuts et informations de biologie - *Peut être permis des adultes de la famille doivent être présentés lors de la commande.*

N° Rdt.	Nom, Prénom	Type	Date émission	Débit (validité)	Blocage (assistance)	CAF
67567	MAHAMAD, ABDI	Licence N	08.10.2008	08.02.2009 - 01.03.2009	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Contrôle de paiements (ou/et/ou) loyer en bail privé

Type	Montant	Début	Fin	CAF
2007 Forfait Logement Ind. Privé	510.00	15-12-2008		<input type="checkbox"/>

Assurance individuelle, transmission de la facture

N° Rdt.	Nom, Prénom	Police d'assurance	Depuis le	Prime nette	Transmission facture
67567	MAHAMAD, ABDI	PEHILLOS individuel	01-01-2009	0.00	<input type="checkbox"/>

1. Votre lieu d'habitation (tel qu'indiqué sous 'Références du Groupe social') est-il différent ? Oui Non
Si oui : autre adresse et raison :
2. La composition de la famille (Groupe Social), telle qu'indiquée ci-dessus, a-t-elle été modifiée ? Oui Non
(Par exemple : naissance, décès, retour au pays, par/s sans laisser d'adresse, ...)
Si oui : description :
3. Avez-vous quitté le territoire suisse lors des 3 derniers mois ? Oui Non
Si oui : de en qui (s) Rdt :
4. Avez-vous fait un séjour hospitalier ou une détention autre que celui (ceux) indiqué(s) ci-dessus ? Oui Non
Si oui : description :
N° rdt. Type de séjour Du Au Etablissement Localité
5. Les sources de revenus de la famille ont-elles été modifiées par rapport à la liste ci-dessus ? Oui Non
(Nouvelle source de revenus ou modification des sources existantes) (joindre les justificatifs)
Si oui : description :
6. Les montants et les périodes des revenus de la famille sont-ils différents de la liste ci-dessus ? Oui Non
Si oui : de quelle nature ? (joindre les justificatifs)
N° rdt. Type de revenu Libellé de la source Début Fin Montant
7. Avez-vous des parents (père ou mère), enfants et/ou un conjoint/concubin (autres que ceux indiqués sous la question 5) vivant en Suisse ou dans l'UE, au bénéfice de revenus ? Oui Non
Si oui : nom, prénom : Les parents : Domicile : (joindre les fiches de revenus)
8. Avez-vous déposé une demande de prestations financières auprès d'autres organismes ? Oui Non
(Par exemple : AVS, AL, LAA, LPP, assurance chômage, bourse d'études, etc.)
Si oui : nature de la prestation : Montant Fr. : (joindre une copie de la décision / demande)
9. Avez-vous épuisé les possibilités de subsidiarité conformément à la demande d'aide sociale ? Oui Non
Si oui : de quelle nature ?

CAF N° 87689 du mois FÉVRIER 2009 pour le GS 64617 Imprimé le 06.01.2009 Page 1 sur 2

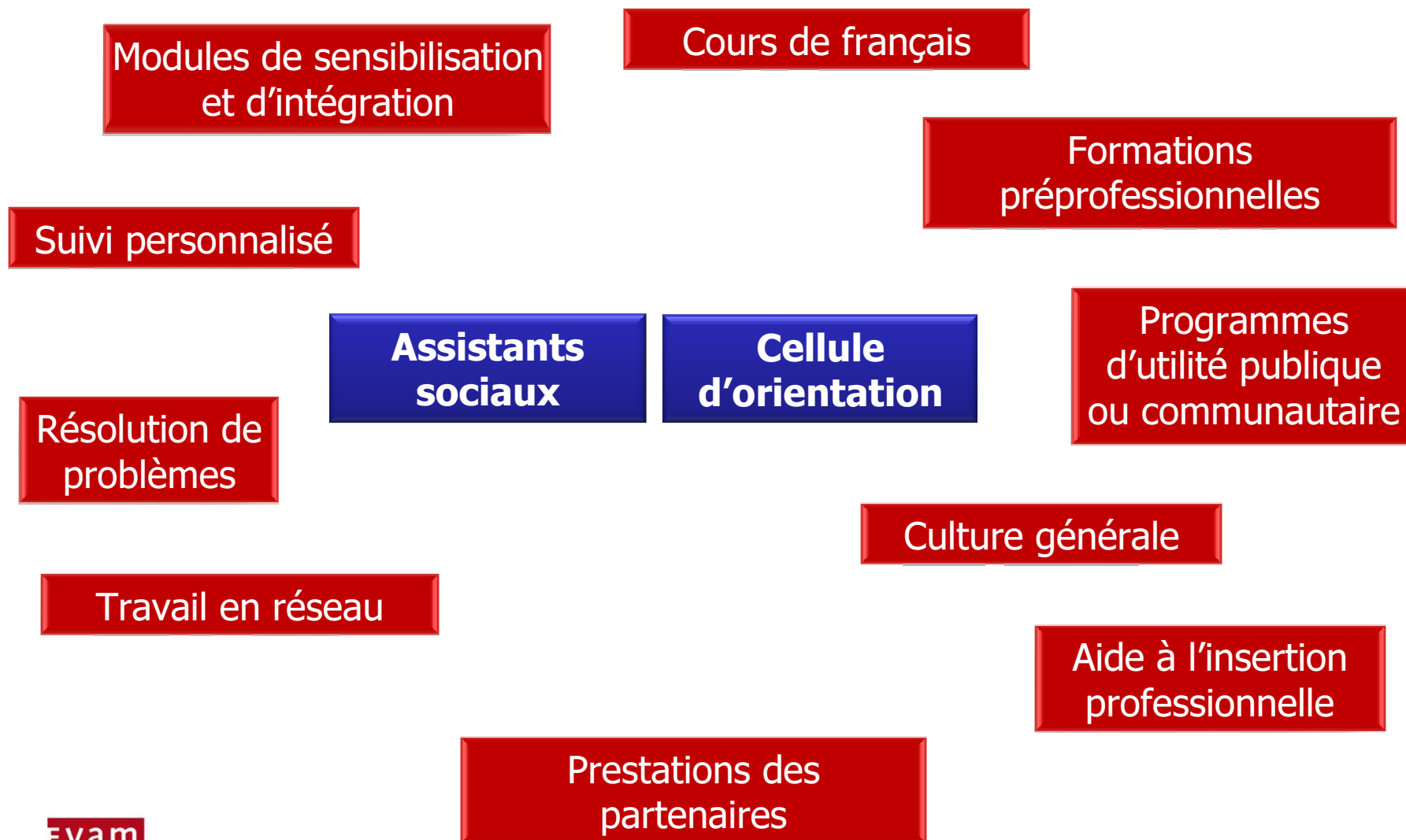
Les normes d'assistance

Environ la moitié du Revenu d'insertion

	MNA	Accueil	Socialisation	Séjour Zones Mobilis 11-12	Séjour Zone 1 ^(c)	Séjour Zone 2 ^(d)	Séjour Zone 3 ^(e)
Alimentation	(a)	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Vêtements	(a)	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Transports	(a)	(a)	(a)	(a)	1.60	1.60	1.60
Supplément de transport ^(b)						0.50	1.00
Forfait séjour				0.50	0.50	0.50	0.50
Complément 1 ^(b)	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
Complément 2 ^(b)	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Total espèces:	3.00	12.00	12.00	12.50	14.10	14.60	15.10
Versement	hebdo.	hebdo.	mensuel	mensuel	mensuel	mensuel	mensuel

L'encadrement des migrants

Un ensemble de prestations complémentaires



Mesures d'intégration

Les programmes d'occupation (PO)

PO préprofessionnels

PO communautaires

Travaux d'utilité publique

- 20 heures d'activité par semaine, théorie et pratique, sur 4 trimestres maximum
- Indemnité max. de 300.- qui s'ajoute à l'assistance
- Organisation de stages en entreprise et suivi individualisé par l'équipe Emploi



Mesures d'intégration

L'aide à la recherche d'emploi

Cours

Ateliers

Suivi individuel

- Connaître le marché de l'emploi
 - Secteurs d'activités porteurs de débouchés
 - Règles et valeurs du travail en Suisse
- Détecter ses potentiels et développer ses compétences
 - Faire marcher son réseau
 - Constituer un dossier de candidature
 - Se présenter lors d'un entretien
 - Garder un emploi
- Faire ses premiers pas
 - Visites d'entreprises
 - Stages chez des employeurs
 - Passerelles avec les formations et les programmes d'occupation de l'EVAM, ou d'autres mesures externes (ORP, etc.)

Asile et accès au monde du travail

Possible selon la loi, difficile dans les faits

Les possibilités

- Travail possible après 3 mois en Suisse
- Tous les secteurs d'activités ouverts
- Aide à l'insertion professionnelle

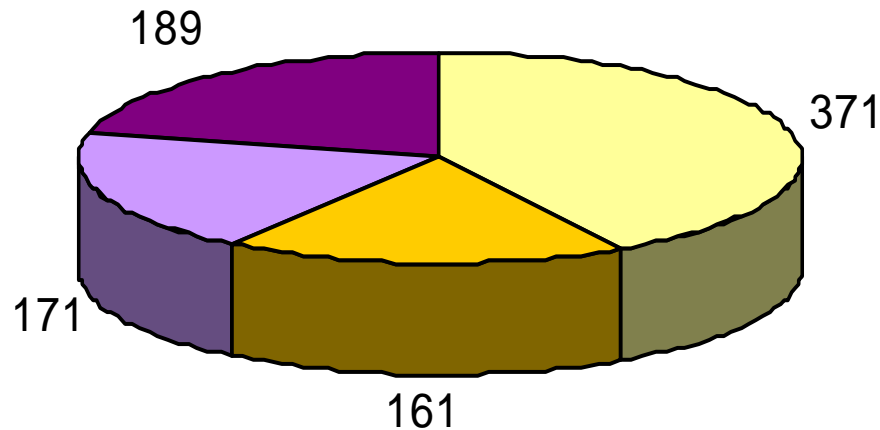
Les freins

- Autorisation nécessaire du Service de l'emploi (un mois d'attente)
- Statut précaire
- Manque d'expérience en Suisse
- Non-reconnaissance des formations
- Taxe spéciale de 10% (ODM)
- Cession de salaire

Les requérants d'asile déboutés n'ont pas le droit de travailler

La situation des déboutés de l'asile

Une aide d'urgence en principe en nature



□ Appartement □ Foyer ordinaire □ Foyer d'aide d'urgence □ Abri PC

Assistance financière

- 9.50 fr. par jour pour les personnes en appartement ou foyer ordinaire

Assurance maladie

- pour toute personne à l'aide d'urgence
- Programmes d'occupation pour les personnes en abri et les anciens cas (+ de 3 ans)

Aide en nature

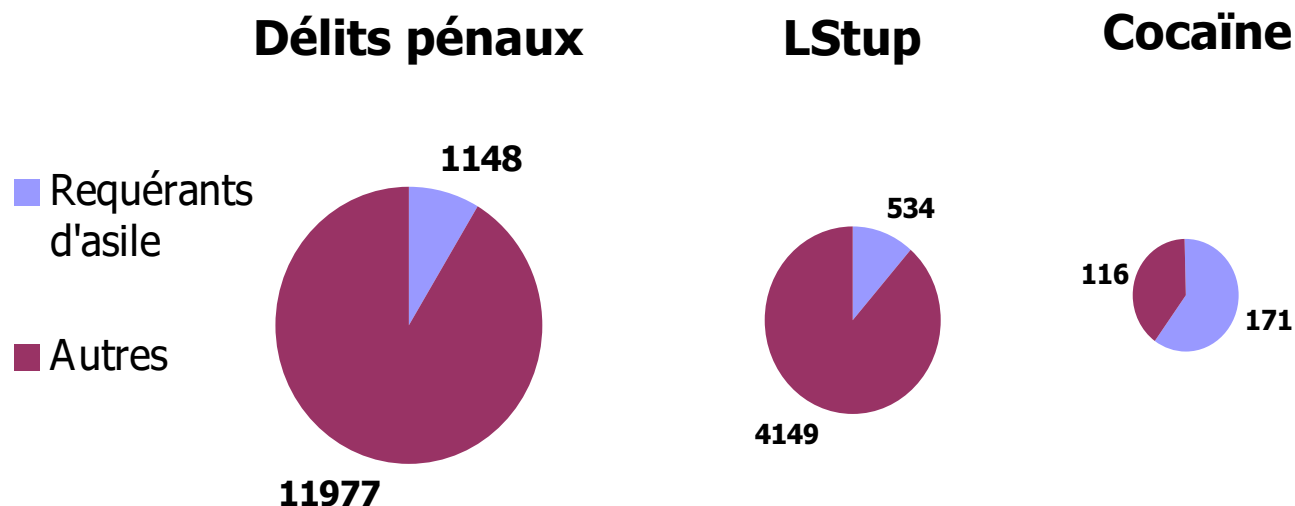
- 3 repas par jour
- bons d'achat dans les foyers d'aide d'urgence et les abris

La drogue et l'asile

Ce que l'EVAM peut faire

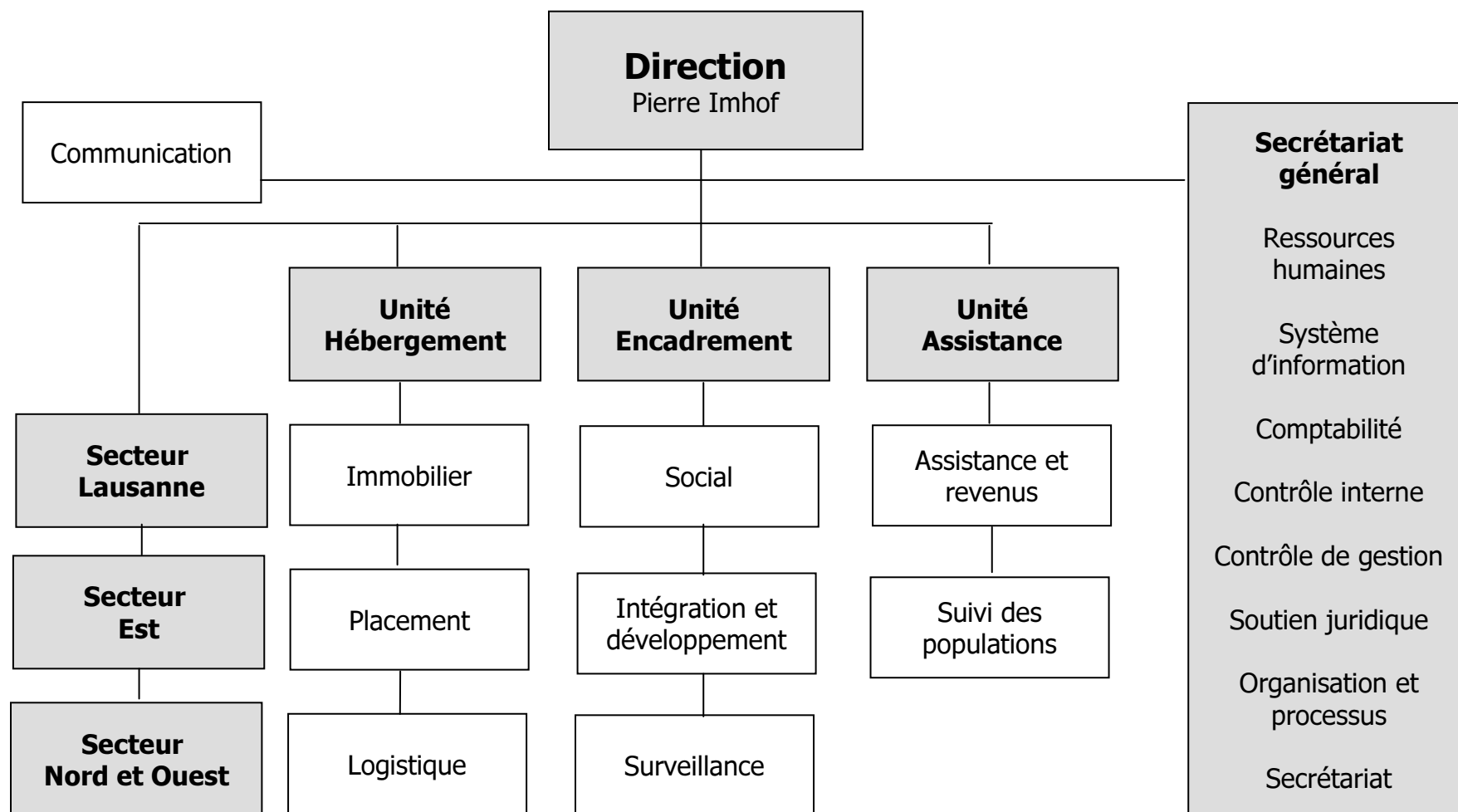
- Prévention (modules de sensibilisation, règlements de maison)
- Collaboration avec la Police (répondants EVAM dans les gendarmeries proches des immeubles à forte concentration de migrants)
- Détection des comportements suspects (formation par la Police cantonale des employés EVAM)

Infractions en 2009 (VD)



L'organigramme de l'EVAM

Une organisation matricielle



Les secteurs de l'EVAM

Garants des relations avec les partenaires

Responsables de secteurs = membres de la direction

- Coordination des prestations par phases sur le terrain
- Gestion des incivilités et des sanctions
- Interlocuteurs de proximité pour les partenaires
 - Autorités locales
 - Police
 - Institutions sociales
 - Milieux associatifs

Les objectifs généraux de l'EVAM

Plan stratégique 2009-2011

Accueil et intégration des migrants

- Promouvoir l'intégration des migrants
- Améliorer la relation entre l'EVAM et les migrants
- Appliquer le principe de subsidiarité

Organisation et ressources humaines

- Améliorer les conditions de travail
- Rendre l'organisation plus efficiente

Positionnement de l'EVAM dans un environnement en mutation

- Elargir le champ d'action
- Développer le partenariat avec le réseau
- Promouvoir une image positive de l'asile

Pour plus d'information
Le site internet de l'EVAM

www.evam.ch